

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 042-214201865-20250402-DEL_2025_040-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

Séance du 2 avril 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2025_040

OBJET :
AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA
REPUBLIQUE ET DE LA RUE HENRI
BARBUSSE A RIVE DE GIER

Date de convocation :

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE

Ont donné pouvoir

Carole TAMBUZZO (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)
Nasira DEBBAH (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE)
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD)
Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)
Cendrine BARLET (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu l'article L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique

Contenu :

La commune de Rive-de-Gier et Saint-Étienne Métropole réalisent une opération d'aménagement de la rue de la République et de la Rue Henri Barbusse à Rive-de-Gier, par le biais d'une convention constitutive d'un groupement de commande. Le projet a pour objectif de réaménager l'espace public.

Il consiste à :

- réaménager et végétaliser l'espace public
- supprimer le rond-point de la Boirie et créer un carrefour à feux
- maintenir une offre de stationnement
- reprendre l'ensemble des revêtements par des matériaux plus qualitatifs
- intégrer du mobilier urbain.

Les études se sont déroulées en 2024, pour des travaux en 2025. La cohérence des interventions de la commune de Rive-de-Gier et de Saint-Étienne Métropole dans le cadre de leurs compétences respectives constitue un enjeu important de cette opération. C'est pourquoi les deux parties se sont rapprochées afin que les prestations puissent être menées avec une approche unique qui intègre l'ensemble des objectifs et problématiques.

Point financier :

Le coût global estimatif des travaux, retenu dans le cadre de cette opération est de : 177 800 € HT réparti comme suit :

Commune de Rive-de-Gier : 144 000 € HT

SEM : 33 800 € HT

Les dépenses seront imputées ligne 2151 espace public

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive d'un groupement de commande (en annexe).

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE